



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance

# Rapport d'activité de la DEPP

20

21



# Rapport d'activité de la DEPP

20  
21

**Cet ouvrage est édité par  
le ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports**  
Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance  
61-65 rue Dutot  
75 732 Paris Cedex 15

**Directrice de la publication**  
Fabienne Rosenwald

**Rédaction en chef**  
Souphaphone Douangdara

**Secrétariat de rédaction**  
Aurélie Bernardi, Bernard Javet

**Rédaction**  
L'ensemble des bureaux de la DEPP

**Design graphique**  
Anthony Fruchart

**Crédits photos**  
p. 6, Philippe Deverney/MENJS ; p. 10, Marie Genel/MENJS

ISBN 978-2-11-162572-3 / e-ISBN 978-2-11-162573-0  
ISSN 2801-9326



# Sommaire

6 —

Éditorial

8 —

Entretien

10 —

Les élèves

14 —

Les personnels

20 —

Les établissements

24 —

Les territoires

28 —

La contribution  
à l'aide au pilotage

30 —

La crise sanitaire

32 —

Les référentiels

34 —

La contribution  
à la statistique  
européenne  
et internationale

38 —

Le réseau de la  
statistique sur  
l'éducation

40 —

La collaboration  
avec les chercheurs

42 —

La diffusion

44 —

Organigramme

# Éditorial



**Fabienne Rosenwald**  
Directrice de l'évaluation,  
de la prospective et de  
la performance (DEPP)

Depuis le début de la crise sanitaire de la covid-19, l'éducation a été un sujet particulièrement présent dans le débat public. Fidèle à ses missions de statistique publique, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) s'est mobilisée dès 2020, et a continué en 2021, pour apporter un éclairage et répondre aux questions apparues sur les effets de cette crise en matière d'éducation.

Elle a publié de nombreuses analyses, toutes rassemblées au sein d'une page dédiée sur le site internet du ministère. Parmi ces dernières, figurent notamment les résultats d'une enquête unique menée auprès des acteurs et usagers de l'éducation pendant la fermeture des établissements scolaires. La DEPP a également mesuré les effets du confinement et de la reprise en présentiel de l'école sur les compétences des élèves et sur l'insertion des jeunes sortant du système éducatif. La France a été l'un des rares pays à avoir construit de tels outils d'évaluation qui lui ont permis de publier des études scientifiques sur les effets de la crise. Ces travaux ont été singulièrement salués par les organismes internationaux – dont l'OCDE – et pris en compte dans des études internationales sur les effets du covid-19.

Cet investissement ne s'est pas fait au détriment des opérations statistiques prévues pour 2021. Comme en 2020, la DEPP a pu, malgré la crise sanitaire et le confinement, réaliser tout son programme de travail et engager de nouveaux projets. Cela a été possible grâce à une mobilisation très forte de tous ses agents.

La DEPP a poursuivi ses travaux pour améliorer la connaissance sur l'état de notre système éducatif à travers toutes ses dimensions : élèves, personnels, établissements et territoires. Ces derniers ont fait l'objet, en 2021, d'une attention particulière avec la publication d'une nouvelle édition de *Géographie de l'École* qui met en lumière les disparités territoriales du système éducatif. La DEPP a également publié un numéro dédié aux territoires dans sa revue *Éducation & formations*. Elle a aussi analysé les

mobilités des familles d'élèves entre les rentrées 2019 et 2020, soit juste avant et après le confinement. Cette étude, qui est la seule source d'actualité en France sur les mobilités résidentielles des élèves, sera reconduite désormais chaque année.

De l'entrée en maternelle à l'insertion dans la vie professionnelle, la DEPP suit et analyse les parcours des élèves.

**De l'entrée en maternelle à l'insertion dans la vie professionnelle, la DEPP suit et analyse les parcours des élèves.**

En 2021, elle a finalisé la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des élèves et apprentis permettant d'analyser leurs parcours scolaires où qu'ils soient scolarisés, via l'extension de l'identifiant national élève (INE). Une autre avancée de 2021 est celle qui permet de mieux connaître les parcours d'insertion notamment à travers le dispositif InserJeunes, en collaboration avec la DARES, le service statistique du ministère du Travail. Enfin la DEPP a investi sur l'enseignement primaire en mettant en place un nouveau panel d'élèves dès l'entrée en petite section de classe maternelle et une enquête de climat scolaire et de victimation pour la première fois dans le premier degré.

Du côté des personnels de l'éducation nationale, la DEPP a poursuivi la construction d'un système d'information statistique de qualité. Dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être, l'ORBE, piloté par la secrétaire générale du ministère, notre direction a fourni de nombreuses analyses et a construit, avec l'aide de chercheurs, un baromètre sur le bien-être qui donnera lieu à une enquête sur le terrain début 2022.

**La DEPP a poursuivi en 2021 sa collaboration, très fructueuse, avec le Conseil d'évaluation de l'école (CEE).**

S'agissant des établissements, la DEPP a poursuivi en 2021 sa collaboration, très fructueuse, avec le Conseil d'évaluation de l'école (CEE), sur différentes thématiques liées à l'évaluation (établissements, élèves, dispositifs). Le travail désormais régulier a accompagné l'investissement fort de la DEPP sur la connaissance des établissements.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la DEPP a poursuivi son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage en matière d'éducation, d'évaluation de politiques publiques ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation, constitué de la DEPP et des services statistiques en académie (SSA).

L'investissement dans les activités européennes et internationales a été important en 2021, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens et de « l'objectif de développement durable 4 » - *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* - mais aussi en partageant et mutualisant nos expertises en termes d'évaluation des compétences des élèves avec d'autres pays et organismes internationaux.

**La DEPP renforce ainsi ses liens avec la recherche pour enrichir le débat public et éclairer les choix publics.**

Enfin, l'une des priorités de la DEPP, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, a été soutenue en 2021 avec de très nombreuses publications et une montée en puissance de données et documents mis en ligne sur le site et en open data.

La DEPP, dont une des missions est d'animer la recherche en éducation, a poursuivi sa collaboration avec les chercheurs en créant une chaire « éducation et mobilités sociales » avec l'École d'économie de Paris (PSE). Elle poursuit également sa riche collaboration avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN). Elle s'est engagée dans le projet « Équipements d'excellence » (EquipEx) avec le programme « Innovations, données et expérimentations en éducation » (IDEE), projet multipartenarial visant à développer la recherche expérimentale en France dans le domaine de l'éducation. La DEPP renforce ainsi ses liens avec la recherche pour enrichir le débat public et éclairer les choix publics, d'une part en soutenant les chercheurs dans le domaine de l'éducation et, d'autre part, en transférant les résultats de la recherche aussi bien vers les décideurs que le grand public. En 2021 la DEPP a publié les résultats de deux évaluations de politiques publiques menées en relation avec des chercheurs : le plan numérique de 2015 et les dédoublements des classes en éducation prioritaire. Je voulais profiter de cet éditorial pour remercier tous les chercheurs qui s'engagent avec nous sur tous ces projets et sujets.

Ce rapport d'activité 2021 rend compte de l'engagement de tous les agents de la DEPP pour contribuer à un débat public de qualité et aider au pilotage du système éducatif. Il témoigne de leur réactivité et de leur mobilisation pour renouveler les études afin de répondre aux nouvelles questions ou problématiques d'éducation et de formation. Je veux tous les remercier de leur implication et de leur engagement : grâce à eux la DEPP a aussi montré qu'une statistique publique n'a de sens, et de légitimité, que si elle s'adapte pour répondre aux besoins et sait être pertinente.

**Une statistique publique n'a de sens, et de légitimité, que si elle s'adapte pour répondre aux besoins et sait être pertinente.**

# Entretien



**Jean-Luc Tavernier**  
Directeur général de l'Insee



## Quel est l'intérêt pour la statistique publique d'avoir des services statistiques ministériels (SSM) et en particulier à l'éducation nationale ?

L'organisation du système statistique public (SSP) est très différente d'un pays à l'autre, même au sein de l'Union européenne, selon par exemple que le pays a une organisation très centralisée ou fédérale, selon que les services statistiques gèrent ou non des répertoires en plus de leur cœur de mission de production statistique. Une autre différence importante est la présence ou non de services statistiques distribués dans les départements ministériels en plus de l'institut national statistique (INS).

En France, l'Insee a des responsabilités très importantes en matière de gestion des répertoires et de coordination du SSP, mais il existe seize SSM dont trois – y compris la DEPP – constituent une direction d'administration centrale de plein exercice.

**Je suis convaincu que les avantages de cette organisation dépassent largement ses inconvénients.**

Je suis convaincu que les avantages de cette organisation dépassent largement ses inconvénients.

Les inconvénients, quels sont-ils ? Bien entendu une coordination un peu plus lourde, une allocation des moyens un peu plus complexe et soumise aux contingences des différentes politiques ministérielles. À mes yeux, l'inconvénient essentiel relève de considérations de communication : il est plus difficile (voire impossible) de faire vivre et connaître dix-sept marques différentes, et les SSM ne bénéficient pas aisément de l'effet d'entraînement lié à la notoriété de l'INS. À vrai dire, pour ce qui concerne la DEPP, dont la marque et la reconnaissance au sein du monde éducatif ne sont plus à construire, sa notoriété est bien établie.

Les avantages sont bien supérieurs, liés pour l'essentiel aux liens que le SSM peut tisser avec les autres services de leur département ministériel.

Ainsi, un SSM peut avoir plus facilement accès aux données de gestion existantes et être associé à leur construction, ce qui lui permet ainsi d'en connaître la qualité. Il peut aussi contribuer à améliorer la qualité des systèmes d'information du ministère

en gérant des référentiels communs, comme la DEPP le fait avec le répertoire des établissements, le répertoire des identifiants des élèves et la base centrale des nomenclatures.

Être au sein du ministère de l'Éducation nationale permet également à la DEPP de mettre en place plus facilement des dispositifs de grande ampleur pour améliorer la connaissance du système éducatif et de les accompagner auprès des acteurs concernés, comme l'élaboration en 2022 d'un baromètre du bien-être auprès de 200 000 personnels dans les établissements scolaires, le suivi de panels d'élèves, la réalisation chaque année des évaluations nationales des compétences des élèves, ou la diffusion d'indicateurs de valeur ajoutée des établissements, les fameux « IVAL » et InserJeunes.

**Cela permet au service statistique d'être pertinent sur les sujets qu'il traite et de montrer toute la réactivité de la statistique publique.**

**Un SSM peut avoir plus facilement accès aux données de gestion existantes et être associé à leur construction, ce qui lui permet ainsi d'en connaître la qualité.**

Réciproquement, la position d'un service de la statistique publique dans un ministère conforte l'image du SSP en montrant en particulier ce qu'est une statistique de qualité conforme aux « valeurs » de la statistique publique et ce qu'elle peut apporter à l'éclairage des débats et à la décision publique. De plus, en étant plus facilement et quotidiennement à l'écoute des partenaires, cela permet au service statistique d'être pertinent sur les sujets qu'il traite et de montrer toute la réactivité de la statistique publique, d'intégrer à son programme de travail les études et évaluations les plus utiles à la conduite des politiques publiques du ministère.

D'un pur point de vue RH, la carrière de chacun s'enrichit de la possibilité de connaître des environnements variés, et cela fait aussi la force collective des corps de cadres de l'Insee.



# Les élèves et les apprentis

**La connaissance des élèves et des apprentis, de leurs parcours ainsi que de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de parcours, analyser comment elles se construisent et repérer ainsi des pistes d'évolution.**

Chaque année, la DEPP recense l'ensemble des élèves et des apprentis, décrit les formations qu'ils suivent et recueille les résultats aux examens. Elle suit les élèves tout au long de leur scolarité et étudie également la transition entre la formation initiale et le marché du travail. La DEPP mène aussi un grand nombre d'enquêtes auprès des élèves et de leurs parents pour mieux comprendre leurs parcours en recueillant des informations en particulier sur la façon dont les jeunes construisent leur projet d'orientation et sur leurs conditions de vie. La DEPP décrit ainsi les parcours des élèves et apprentis selon leur territoire de résidence, leur milieu social, leur sexe ou leur établissement de scolarisation. Elle analyse les facteurs de réussite, les inégalités sociales ou encore les disparités territoriales.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations standardisées d'élèves, exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. L'ensemble de ces évaluations permet de confronter plusieurs regards sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français à la fois dans le temps et en comparaison avec d'autres pays. Ces dispositifs d'évaluation, qui ont pris une large ampleur depuis 2018 avec l'évaluation de tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde, permettent aux enseignants de disposer de repères sur les acquis de leurs élèves afin d'adapter leurs actions éducatives.

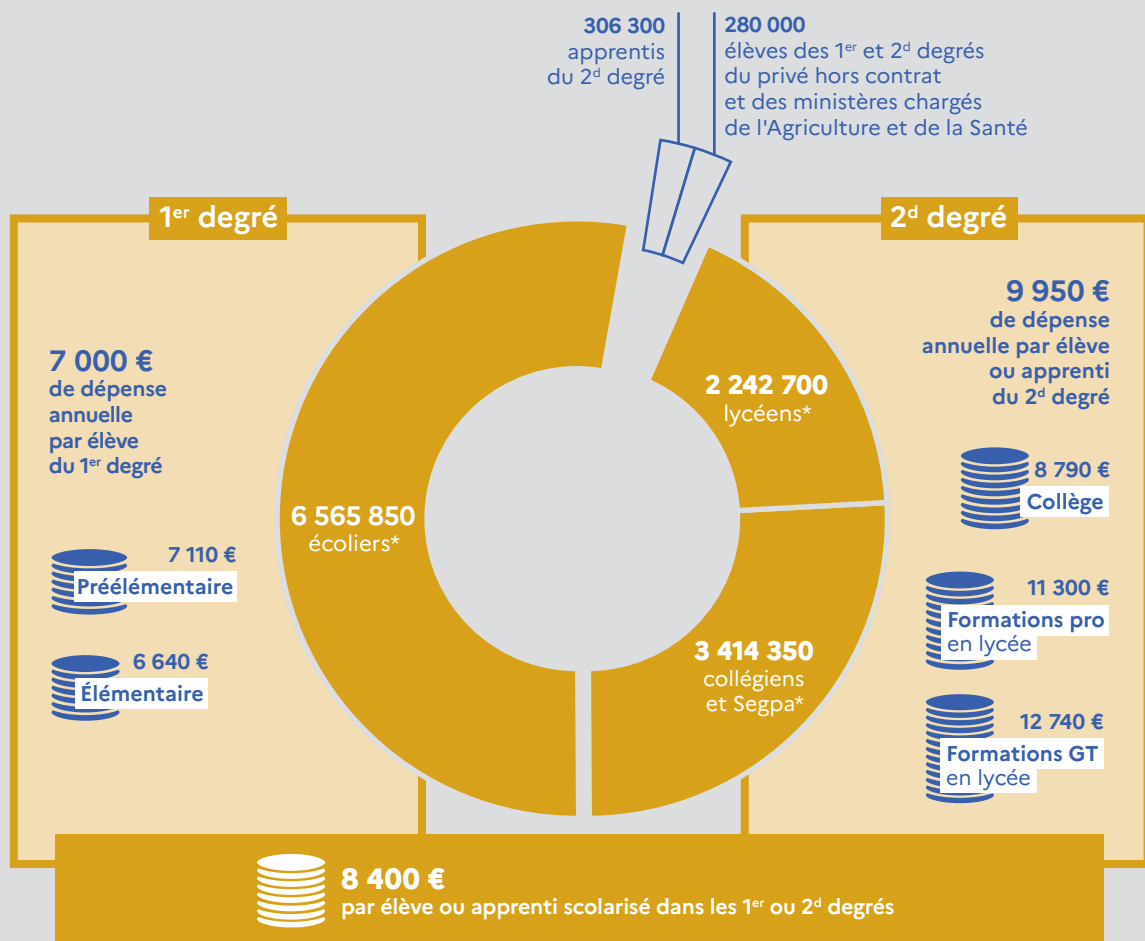
La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des élèves. Elle porte une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

Enfin, la DEPP calcule chaque année le coût moyen par élève de la politique éducative à différents niveaux de scolarisation afin de rendre compte de l'effort consenti par la Nation. L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, ce qui permet d'établir des comparaisons entre pays.



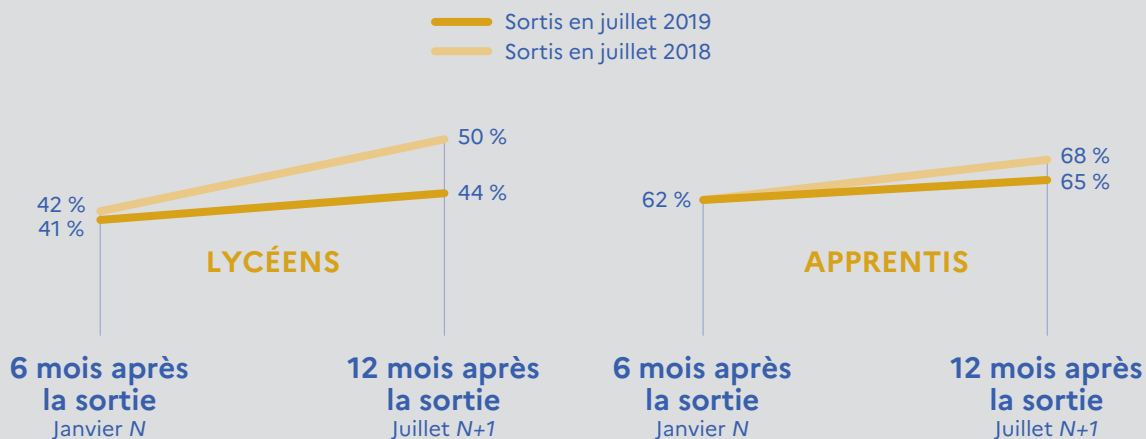
# 12 809 200

## élèves et apprentis en 2020-2021



\* Public et Privé sous contrat du ministère chargé de l'Éducation nationale

### Taux d'emploi après la sortie de la voie professionnelle



## — Un nouveau panel d'élèves scolarisés en petite section de maternelle

En 2021, la DEPP a mis en place un nouveau panel d'élèves qui débute pour la première fois à l'entrée en école maternelle. Le « Panel petite section 2021 », qui consiste en un suivi longitudinal d'élèves du début à la fin de la scolarité, permettra de mesurer précisément le rôle de la maternelle dans la construction des parcours puis des acquis scolaires. Ce dispositif contribue à éclairer les politiques éducatives mises en œuvre à cette étape de la scolarité.

Le panel est constitué de près de 35 000 élèves scolarisés en petite section en septembre 2021 dans environ 2 500 écoles publiques ou privées sous contrat avec l'État. Des chercheurs issus de différentes disciplines (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, etc.) et des spécialistes des sujets relatifs à l'école maternelle ont été associés à la conception des instruments d'enquête. Cette collaboration a permis d'ajuster au mieux les questionnaires aux spécificités des thématiques et des publics concernés.

Le « Panel Petite section 2021 » a reçu l'avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (CNIS) et le label d'intérêt général. Il a un caractère obligatoire et s'inscrit dans un dispositif conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). Couvert par le secret statistique, le panel est entièrement anonyme et son exploitation ne donnera lieu à la diffusion d'aucune information individuelle concernant l'élève, son enseignant ou son école.

## — Suivi de la réforme du baccalauréat et orientation des élèves en voie générale

En 2021, la DEPP a continué d'exploiter les données produites au moment du recensement des élèves du second degré dans le cadre des constats de rentrée scolaire pour suivre plus finement les choix d'enseignement des élèves de la voie générale du lycée.

Depuis la réforme du baccalauréat général en 2019, les élèves choisissent, en plus d'un tronc commun d'enseignements, trois enseignements de spécialité en classe de première et en conservent deux parmi ces trois en classe de terminale. Ces deux enseignements sont évalués dans le cadre d'un examen final comportant deux épreuves écrites et un grand oral.

La DEPP avait produit à la rentrée 2020 de premiers éléments de cadrage sur les choix

des triplettes et doublettes d'enseignements de spécialité par les élèves de première et de terminale générales. À l'été 2021, ces premiers éléments ont été complétés par une analyse en cohorte, permettant de suivre, pour chaque élève, les enseignements conservés en classe de terminale en fonction de ceux choisis en classe de première et de décliner ces résultats par sexe, catégorie socioprofessionnelle ou secteur d'enseignement. L'analyse des résultats montrent des choix plus ouverts qui restent néanmoins déterminés par le genre et l'origine sociale.

Les données sur les effectifs d'élèves et leurs caractéristiques sociodémographiques par triplettes et doublettes ont été diffusées en open data : [education.gouv.fr/la-rentree-2021-des-choix-d-enseignements-de-specialite-en-premiere-et-en-terminale-generales-326509](https://education.gouv.fr/la-rentree-2021-des-choix-d-enseignements-de-specialite-en-premiere-et-en-terminale-generales-326509)

Enseignements de spécialité en première générale à la rentrée 2021

Part d'élèves ayant choisi l'enseignement      Part des filles

▮ ▮ ▮ Évolution par rapport à 2020

Enseignement	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement	Part des filles
Mathématiques	▴ 64,1 %	▾ 48,1 %
Sciences économiques et sociales	▴ 44,7 %	▾ 59,9 %
Physique-chimie	▾ 42,3 %	▾ 45,4 %
Sciences de la vie et de la Terre	▾ 38,1 %	▾ 58,4 %
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	▬ 37,6 %	▴ 62,4 %
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	▴ 30,4 %	▴ 67,8 %
Humanités, littérature et philosophie	▾ 19,7 %	▾ 78,4 %
Numérique et sciences informatiques	▴ 9,6 %	▴ 18,5 %
Sciences de l'ingénieur	▾ 5,2 %	▾ 15,4 %
Arts plastiques	▴ 3,4 %	▴ 79,8 %



## Qu'est-ce qu'un panel d'élèves ?

Le principe des panels consiste à suivre la trajectoire scolaire d'un échantillon d'élèves entrant à une date dans un niveau donné : le CP, la sixième, et désormais dès la petite section de maternelle. Progressivement, l'observation des trajectoires scolaires s'est enrichie d'informations sur le contexte familial en interrogeant les familles, sur les acquis en mettant en place des évaluations spécifiques et sur les dispositifs éducatifs et pédagogiques à l'école à travers des enquêtes destinées aux enseignants. Le recueil d'informations sur ces différentes dimensions et sur leur évolution au cours de la scolarité permet d'étudier les facteurs de réussite scolaire en prenant en compte les transformations des contextes familiaux et scolaires, la progression des acquis cognitifs et d'autres acquis tels que la confiance en soi.

# 56 %

des jeunes sortant d'apprentissage en emploi six mois après la fin de leurs études ont un CDI. Les filles, plus présentes dans le secteur des services, sont plus souvent en CDD que les garçons (34 % contre 26 %), eux-mêmes étant plus souvent en intérim, forme d'emploi temporaire privilégiée dans l'industrie.

## De nouveaux indicateurs sur l'insertion professionnelle à destination du grand public

**Le site internet Inerjeunes a été mis en ligne en février 2021. Il met à disposition des jeunes et de leurs familles des indicateurs sur les parcours des apprenants en voie professionnelle, à l'échelle des établissements, afin de permettre une orientation de mieux en mieux informée.**

Début 2021, le nouveau dispositif Inerjeunes a définitivement pris le relais des enquêtes Insertion dans la vie active - Insertion professionnelle des apprentis (IVA-IPA) pour analyser le parcours des jeunes sortants de la voie professionnelle en lycée et en apprentissage, en particulier la poursuite d'études et l'insertion professionnelle à l'issue de la formation. Financé par le « Fonds de transformation de l'action publique », et copiloté avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ce nouveau dispositif s'appuie désormais sur une exploitation de données administratives. La charge des enquêtes qui pesaient sur les services des rectorats, les établissements et sur les élèves eux-mêmes se voit donc considérablement allégée. Une nouvelle étape a eu lieu à la fin de l'année 2021 avec la publication des indicateurs portant sur les jeunes sortis de formation en juin 2020.

### Pour en savoir plus

- Antoine R., Collin C., Marchal N., Fauchon A., 2021, « Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021 », *Note d'Information*, n° 21.43, DEPP.
- Dauphin L., 2021, « 39 % des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel en plus de leurs deux enseignements de spécialité », *Note d'information*, n° 21.23, DEPP.
- Dauphin L., 2021, « Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée - Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général », *Note d'information*, n° 21.22, DEPP.
- Bellamy V., 2020, « À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours », *Note d'information*, n°20.38, DEPP.
- Le site internet Inerjeunes : [inerjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil](http://inerjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)
- La présentation du Panel des élèves de petite section 2021 : [education.gouv.fr/panel-petite-section-2021-325169](http://education.gouv.fr/panel-petite-section-2021-325169)



# Les personnels

**La connaissance fine des enseignants, de leurs profils, de leurs parcours, de leurs rémunérations, de leurs pratiques et plus généralement de l'ensemble des personnels qui travaillent pour l'éducation nationale (plus d'un million) est indispensable pour rendre compte du système éducatif en France sous tous ses aspects.**

Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, permet de suivre les parcours des personnels de l'éducation nationale, de leur entrée à leur fin de carrière à l'éducation nationale, en décrivant les postes occupés et la mobilité professionnelle mais aussi de rendre compte de leur rémunération ainsi que de leurs conditions de travail à travers les moyens humains mis au service des élèves.

En complément, des enquêtes nationales et internationales, pilotées par la DEPP, interrogent les personnels sur leurs conditions d'exercice et leur satisfaction professionnelle.

Pour aller plus loin, la DEPP mène des enquêtes pour éclairer la diversité des pratiques des enseignants et leur évolution ou pour permettre la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

# 1 190 100

## personnels en poste à l'éducation nationale en 2020-2021



Ont toujours, ou souvent l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres



Ont toujours, ou souvent l'impression de faire des choses qui leur plaisent dans leur travail



### Les TIC

14 % des professeurs des écoles laissent fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe

À l'école

35 % ont un besoin élevé de formation à l'utilisation des TIC pour l'enseignement

36 % des enseignants de collège laissent fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe

Au collège

23 % ont un besoin élevé de formation à l'utilisation des TIC pour l'enseignement

## — L'enquête sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires (Praesco)

L'enquête Praesco, conçue par la DEPP en collaboration avec des chercheurs, interroge les enseignants de CM2 et de 3<sup>e</sup> sur des pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus.

Menée pour la première fois en 2019, Praesco s'est intéressée aux pratiques d'enseignement en mathématiques, en documentant les pratiques des professeurs de CM2 et de 3<sup>e</sup> dans ce champ disciplinaire, d'un point de vue général et, de façon plus approfondie, sur certains thèmes du programme scolaire. Son approche didactique étudie les activités mathématiques que les pratiques induisent chez les élèves, ces activités étant considérées comme à l'origine de leurs apprentissages. Elle cherche à rendre compte des pratiques des enseignants, des raisons qui motivent leurs choix et des contraintes auxquelles ils sont soumis. Les premiers résultats publiés en 2021 complètent les travaux déjà menés par la DEPP sur les pratiques pédagogiques (Talis, Epode), qui n'étaient pas centrés sur les contenus enseignés. Dans l'édition 2021 de l'enquête, la DEPP s'est intéressée aux pratiques d'enseignement du français.

## — Participation aux travaux de l'Observatoire des rémunérations et du bien-être

La DEPP a regroupé dans un dossier de synthèse l'ensemble des résultats de ses travaux permettant de fournir une description du bien-être des enseignants.

L'un des engagements du Grenelle de l'éducation s'est traduit par l'installation de l'Observatoire des rémunérations et du bien-être (ORBE), qui se veut un lieu d'analyse, d'objectivation et de transparence des données mais aussi un espace de partage des constats et des préoccupations liées aux évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale. La DEPP alimente les travaux de l'ORBE par ses études et travaux sur ces questions. Elle a, par exemple, publié un dossier de synthèse « Bien-être des enseignants : que nous apprennent les données de la DEPP ? », s'appuyant sur des enquêtes et données administratives variées et permettant plusieurs types de comparaison (avec des enseignants d'autres pays, des personnels non enseignants, ou des actifs du secteur privé). Elle a également alimenté le cahier « Comprendre la rémunération des enseignants » et produit les cahiers « Profil de la population enseignante » et « Conditions de travail des enseignants », publiés par l'ORBE.

**90 %**

des enseignants de collège déclarent **aimer travailler dans leur établissement** (enquête Talis 2018).

**52 %**

des enseignants de collège se disent **stressés par leur travail** (enquête Talis 2018).

**50 %**

des enseignants ont un **temps de trajet de moins de 17 minutes** entre leur domicile et leur lieu de travail, en 2017, en France métropolitaine.



## — Améliorer la connaissance des enseignants du second degré

Les enseignants du second degré ont fait l'objet d'études afin d'éclairer leur trajectoire professionnelle et les caractéristiques de ceux qui occupent des fonctions de professeurs principaux.

Le parcours, les conditions de travail, l'organisation du service des enseignants du second degré ont fait l'objet d'études spécifiques. L'une d'entre elles a traité des professeurs principaux au collège et au lycée à la rentrée 2020, de leurs caractéristiques, en portant une attention particulière à leur discipline de poste selon le niveau d'enseignement. Une autre, en cours, s'intéresse aux débuts de carrière des jeunes enseignants, à leur mobilité géographique lors de la prise de leur premier poste, aux caractéristiques de leurs affectations ultérieures.

La DEPP a également mené des études novatrices pour éclairer les débats de l'ORBE, l'une comparant les enseignants et les autres cadres et professions intermédiaires sur la perception de leur profession, l'autre chiffrant la fréquence et le complément de revenu généré par les activités salariées complémentaires que pratiquent les enseignants en dehors de l'éducation nationale.

# 50 %

des enseignants sont professeurs principaux à la rentrée 2020

# 54 %

le sont en collège

# 49 %

le sont dans les formations générales et technologiques au lycée



## Lancement du Baromètre du bien-être des personnels de l'éducation nationale

La DEPP travaille à la mise en place d'un baromètre du bien-être qui interrogera, au premier trimestre 2022, plus de 200 000 personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Réalisé en collaboration avec des chercheurs du CEPREMAP de l'École d'économie de Paris et le Conseil scientifique de l'Éducation nationale, le Baromètre a pour objectif d'observer et d'étudier au plan national, à intervalles réguliers, le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire dans les secteurs d'enseignement public et privé sous contrat avec l'État.

Les données du Baromètre seront exploitées afin de créer un indicateur synthétique du bien-être au travail et d'analyser ses déterminants. La première édition sera mise en œuvre en février 2022. Les premiers résultats seront disponibles à l'automne 2022.

Parallèlement, une étude sera menée sur l'évolution des conditions de travail des enseignants, rapprochée de celle d'autres professions, à partir de l'exploitation de l'enquête Conditions de travail – Risques psycho-sociaux 2019 mise à disposition de la DEPP par la DARES. Elle permettra d'enrichir les travaux effectués sur les enquêtes 2013 et 2016 et d'aborder de nouvelles dimensions sur les conditions de travail.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**depp** Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance

# Bien-être au travail votre avis compte

Autonomie  
Inclusion  
Confiance  
Salaire  
Soutien  
Sens  
Carrière

De février à mars 2022,  
**répondez à une enquête inédite**  
conçue avec des chercheurs  
sur le bien-être au travail

Un baromètre pour suivre et comprendre l'évolution  
du bien-être des personnels de l'éducation nationale  
► [education.gouv.fr/barometre-bien-etre](https://education.gouv.fr/barometre-bien-etre)

Concrétisation du Grenelle de l'éducation : partager avec tous les personnels  
les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail (engagement #9)

## Interview



**Yann Algan**  
Professeur  
d'économie  
à HEC et membre  
du CSEN

## Pourquoi un baromètre du bien-être des personnels ?

S'il existe un certain nombre de données sur le bien-être des personnels de l'éducation nationale, collectées notamment par la DEPP, celles-ci n'en explorent pas toutes les dimensions. Afin d'enrichir la connaissance sur ce sujet, il apparaît nécessaire de se doter d'un instrument de mesure objectif qui permette, de façon fiable et régulière, de mesurer et suivre l'évolution de la qualité de vie au travail de ces personnels. L'intérêt d'un baromètre est également de pouvoir comparer leur niveau de bien-être à celui d'autres catégories d'actifs de la population française et d'identifier de potentiels leviers d'amélioration. C'est dans cette perspective que cet outil a été conçu, conjointement avec la DEPP et une équipe de chercheurs du CSEN et de l'Observatoire du bien-être au CEPREMAP.

### Pour en savoir plus

- Allard C., et al., 2021, « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco, en classe de CM2 en 2019 », *Note d'Information*, n° 21.10, DEPP.
- Blouet L. et al., « Continuité pédagogique de mars à mai 2020 : résultats de l'enquête auprès des enseignants du second degré », *Document de travail - série études*, n° 21.E05, DEPP.
- Bocognano L., 2021, « Pratiques pédagogiques : que nous apprennent les données de la DEPP ? », *Document de travail - série synthèses*, n° 21.S04, DEPP.
- Bocognano L., 2021, « Le numérique éducatif : que nous apprennent les données de la DEPP ? », *Document de travail - série synthèses*, n° 21.S03, DEPP.
- Bocognano L., Charpentier A., Raffaëlli C., 2021, « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 ». *Éducation & formations*, DEPP, Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés, p.449-481.
- Charpentier A., Dion E., Feuillet P., 2021, « Bien-être des enseignants : que nous apprennent les données de la DEPP ? », *Document de travail - série synthèses*, n° 21.01, DEPP.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C., 2021, « Satisfaction professionnelle et bien-être des professeurs des écoles : résultats de l'enquête Talis 2018 », *Note d'Information*, n° 21.34, DEPP.
- Coppé S. et al., 2021, « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco, en classe de 3<sup>e</sup> en 2019 », *Document de travail - série études*, n° 21.E02, DEPP.
- Coppé S. et al., 2021, « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco, en classe de troisième en 2019 », *Note d'Information*, n° 21.11, DEPP.
- Defresne M., DEPP-A2 2021, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019 », *Note d'Information* n° 21.31, DEPP.
- Dion E., 2021, « Perception de la profession et articulation avec la vie familiale chez les enseignants », *Note d'Information*, n° 21.18, DEPP.
- Feuillet P., 2021, « Portrait des enseignants dans les territoires : des différences en termes d'ancienneté, de conditions de travail et de temps de trajet. *Éducation & formations*, DEPP, Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés, p.397-426.
- Thomas J.-E., 2021, « L'expérience des enseignants du second degré selon les territoires ». *Éducation & formations*, DEPP, Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés, p.427-448.
- Thomas J.-E., 2021, « Les effets des choix des élèves en lycée général et technologique sur les services des enseignants », *Note d'Information*, n° 21.37, DEPP.
- Thomas J.-E., 2021, « Les professeurs principaux à la rentrée 2020 », *Note d'Information*, n° 21.35, DEPP.
- Thomas J.-E., 2021, « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2020 dans le second degré », *Note d'Information*, n° 21.20, DEPP.



3.

# Les établissements

**La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et le travail des personnels mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.**

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences, en ce qui concerne les élèves scolarisés, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier. Elle conduit des études sur la mixité et la ségrégation dans les établissements. La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements en menant des enquêtes auprès des élèves et des personnels.

Enfin, la DEPP contribue depuis de longues années au diagnostic sur les écoles et établissements scolaires, mais aussi à l'élaboration de leurs outils de pilotage et d'évaluation, en particulier avec des indicateurs de résultats tenant compte des différences dans le profil des élèves accueillis.



# 59 650

## écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré (MENJS) publics et privés sous contrat à la rentrée 2020



**48 950**

écoles

Public : 44 250

Privé sous contrat : 4 750

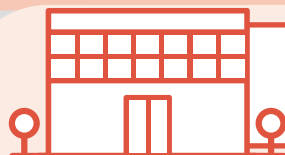


**6 950**

collèges

Public : 5 300

Privé sous contrat : 1 650



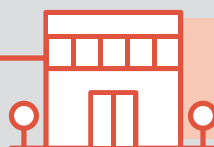
**3 750**

lycées et EREA

Public : 2 500

Privé sous contrat : 1 250

1 écolier ou collégien du public sur 5 est scolarisé en REP ou REP+



plus de 6 500 écoles sont en éducation prioritaire



plus de 1 100 collèges sont en éducation prioritaire



**L'équipement informatique et numérique dans les établissements publics du second degré a beaucoup progressé ces 5 dernières années**

2015

25,2 ——— Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves ——— 32,5

6,8 ——— Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves ——— 18,1

46,3 ——— Nombre d'outils de vidéoprojection pour 1 000 élèves ——— 64,6

2020

## — La diminution de la taille des classes se poursuit dans le premier degré

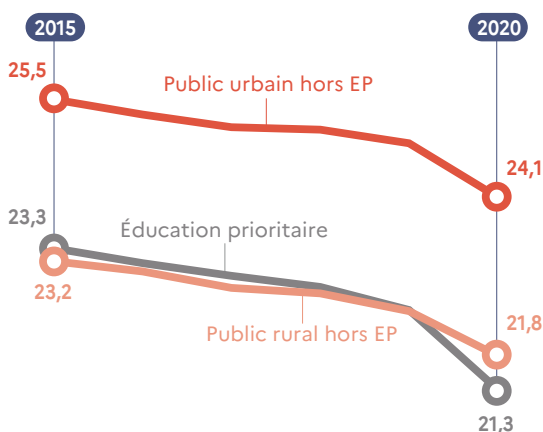
En éducation prioritaire, la diminution du nombre d'élèves par classe s'explique par le dédoublement des classes de CP et CE1 généralisé en 2019 puis par celui des classes de grande section (GS) amorcé à la rentrée 2020.

Ces mesures n'ont pas été réalisées aux dépens des écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire.

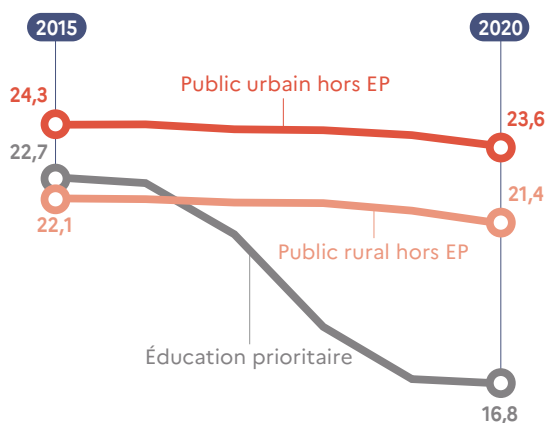
En dehors de l'éducation prioritaire, le plafonnement à 24 élèves pour l'ensemble des classes de GS, CP et CE1, progressivement mis en place entre les rentrées 2020 et 2022, permet de poursuivre la diminution de la taille des classes.

Dans les territoires ruraux, la baisse des effectifs dans les classes s'explique par la diminution du nombre d'élèves plus importante que la diminution du nombre de classes.

### — Évolution du nombre d'élèves par classe pour les classes de niveau préélémentaire



### — Évolution du nombre d'élèves par classe pour les classes de niveau élémentaire



## — Une offre de formation plus diversifiée dans les collèges de l'éducation prioritaire

Il existe des disparités dans l'implantation des dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Segpa, ULIS, UPE2A). Ces derniers se retrouvent plus fréquemment dans les collèges de l'éducation prioritaire.

À la rentrée 2020, près de la moitié des collèges en éducation prioritaire ont une Segpa ou une UPE2A et plus de six collèges sur dix ont une ULIS. Ces proportions sont beaucoup plus faibles en dehors de l'éducation prioritaire : un collège sur dix a une UPE2A, moins de deux sur dix ont une Segpa et les ULIS sont présentes dans moins de la moitié des collèges.

Près de deux collèges publics ou privés sous contrat sur trois ont une section linguistique. Les sections bilingues et européennes sont plus présentes en éducation prioritaire et dans l'est de la France. En revanche, les sections internationales et orientales sont peu nombreuses et davantage proposées en milieu urbain et très favorisé.

Les classes à horaires aménagés pour permettre un enseignement artistique renforcé et les sections sportives sont également surreprésentées en éducation prioritaire.

## PERSPECTIVES 2022

# Mesurer le climat scolaire

Le climat scolaire apporte des éclairages sur la qualité des relations, de l'enseignement, de l'environnement, le sentiment de sécurité et celui d'appartenance.

Depuis 2011, la DEPP réalise régulièrement des enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès de collégiens et lycéens. Les catégories de personnes interrogées se sont élargies depuis 2019, d'abord en interrogeant des personnels du second degré de l'éducation nationale, puis en 2021 des élèves de CM1 et CM2.

Toutes ces enquêtes s'articulent autour d'un double objectif : il s'agit d'évaluer le climat scolaire et de mesurer les éventuelles atteintes subies, que ces actes aient été ou non signalés au sein de l'établissement ou auprès des autorités académiques, policières, judiciaires ou administratives. En outre, les enquêtes auprès des personnels abordent des questions de conditions de travail au sein des établissements.

Au printemps 2022, la DEPP reconduira une enquête auprès de collégiens et interrogera pour la première fois des enseignants du premier degré et des directeurs d'école.



### Glossaire

#### Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté

#### ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

#### UPE2A

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants



### Pour en savoir plus

- Evain F., 2021, « Dans le premier degré, la diminution de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2020 », *Note d'Information*, n° 21.01, DEPP.
- Maugis S., Stéfanou A, 2021, « L'offre de formation des collèges dans les territoires », revue *Éducation & formations* n° 102, DEPP.
- Hubert T., 2020, « Enquête nationale 2018 de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens : le point de vue des élèves internes », *Note d'information*, n° 20.19, DEPP.





# Les territoires

**La connaissance des territoires est essentielle à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats, ainsi qu'au pilotage local de ces politiques.**

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses sur le système éducatif. Ces derniers sont déclinés par territoire pour confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce, pour chacun des territoires.

La publication *Géographie de l'École* fournit des indicateurs offrant une vue cartographiée de la géographie de notre système éducatif, avec ses spécificités et ses caractéristiques selon les territoires.

La DEPP investit régulièrement sur de nouvelles méthodes et approches pour éclairer les politiques éducatives et fournir des outils de pilotage prenant en compte les disparités territoriales. Ces dernières années, cet investissement méthodologique a ainsi permis de proposer de nouveaux outils pour caractériser les territoires, tels que la typologie des communes de l'urbain et du rural.

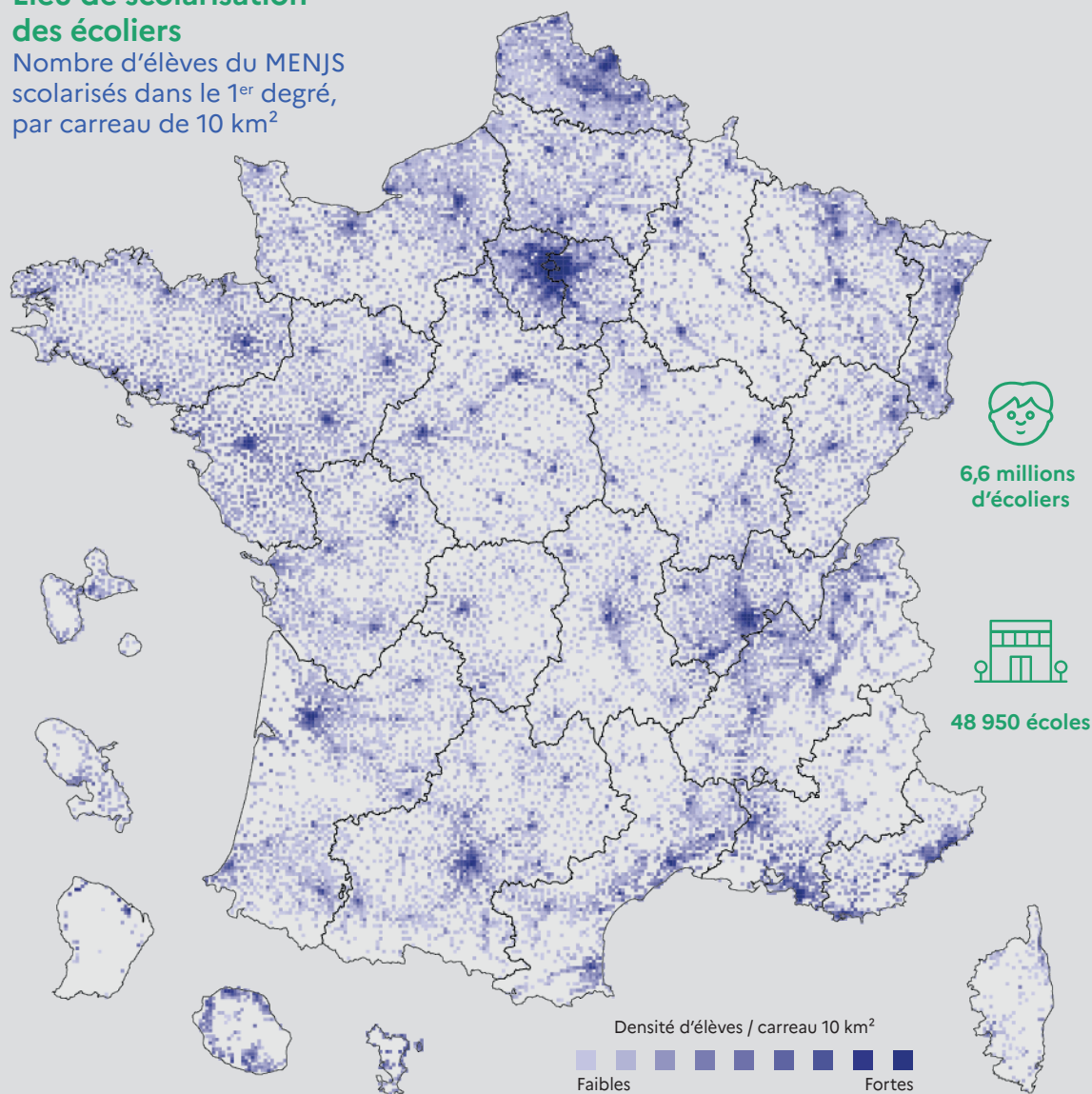
Enfin, la DEPP participe aux travaux de comparaison internationale des systèmes éducatifs pour situer la France, et y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres* (voir page 34).

# 63 %

## des écoliers vivent en milieu urbain dense ou très dense

### Lieu de scolarisation des écoliers

Nombre d'élèves du MENJS scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré, par carreau de 10 km<sup>2</sup>



6,6 millions d'écoliers

48 950 écoles

Densité d'élèves / carreau 10 km<sup>2</sup>



### Densités par académie

1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

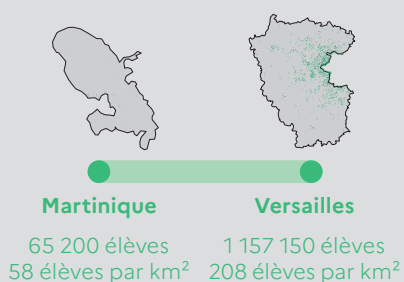
Rentrée 2020

1 élève par km<sup>2</sup> : Guyane

2 élèves par km<sup>2</sup> : Limoges

3 000 élèves par km<sup>2</sup> : Paris

18 fois plus d'élèves scolarisés dans l'académie de Versailles que dans l'académie de Martinique



## — Une nouvelle édition de *Géographie de l'École*

Comment se répartissent les élèves ? Quelles sont les différences de maîtrise de compétences en français et en mathématiques entre les territoires ? Où sont situés les internats ? Des questions auxquelles *Géographie de l'École* répond.

Les 36 fiches thématiques apportent une variété d'informations sous forme d'indicateurs cartographiés à différentes mailles et de courtes analyses. Les thématiques couvertes portent sur la répartition des élèves, leur environnement économique, social et familial, le contexte scolaire, les moyens et les ressources humaines mis en œuvre, ainsi que sur les parcours scolaires et les résultats. Un dossier inédit vient apporter en complément une vision transversale des inégalités territoriales en matière de résultats et de parcours scolaires.

## — De nouvelles études innovantes sur les types de territoires et la ruralité

La DEPP a publié plusieurs études innovantes sur les territoires, notamment dans le numéro 102 de la revue *Éducation & formations*.

Ces études prennent en compte la diversité des échelles pertinentes pour analyser les disparités territoriales. Par exemple, la dimension académique est très discriminante pour la répartition de certains dispositifs comme les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Le temps de trajet des apprentis est fortement lié à leur commune de résidence.

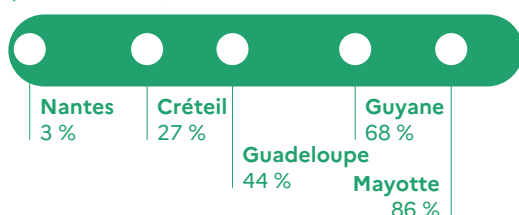
## — Croiser expertise nationale et locale pour améliorer les outils d'aide au pilotage

Afin de développer des outils de pilotage adaptés aux besoins et à la diversité des territoires, la DEPP travaille avec les services statistiques académiques (SSA). L'expertise des SSA contribue à améliorer les outils existants, et à en créer de nouveaux.

Ainsi, la collaboration avec le SSA de Nouvelle-Calédonie a permis de définir un indice d'éloignement des collèges. Spécifique à l'académie, il a été construit sur le modèle de celui publié en 2019 sur les départements français.

Plus récemment La DEPP et les SSA ont élaboré un zonage en « aires d'éducation ». Il s'affranchit des zonages existants et peut être mis à jour de façon autonome. Deux niveaux ont été produits : un zonage « Parcours » s'appliquant à l'ensemble des élèves du second degré ; un zonage « Collèges » s'appliquant aux collégiens.

Proportion de collèves ayant une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants par académie (%), rentrée 2020



Temps de trajet moyen entre lieu de résidence et lieu de formation selon le type de commune de résidence et le niveau de formation de l'apprenti



## PERSPECTIVES 2022

# Poursuite des travaux sur les territoires avec le zonage en aires d'éducation et de nouvelles collaborations avec des chercheurs

La mise à disposition du zonage en aires d'éducation permettra de renouveler les analyses territoriales en bénéficiant d'une maille adaptée à l'étude du système éducatif : disparités en matière de contexte socioéconomique, de ressources humaines, de parcours et de résultats des élèves.

De nouvelles collaborations avec les chercheurs permettront de prolonger les analyses menées dans les précédents travaux de la DEPP, notamment le numéro 102 de la revue *Éducation & formations*, et de lancer des études innovantes. Celles-ci concernent par exemple l'effet du voisinage de l'élève sur son parcours scolaire.

Suite à la crise sanitaire, la DEPP a étudié pour la première fois les mobilités résidentielles des familles d'élèves du premier et du second degré. Cette étude a été publiée dans une *Note d'Information* ayant trait à la mobilité résidentielle des familles d'élèves du premier et du second degré. À la rentrée 2020 on n'observait aucun changement par rapport à 2019. L'étude sera renouvelée en 2022, avec des déclinaisons en académie, en particulier pour répondre au questionnement sur une éventuelle mobilité forte des familles à la rentrée 2021.

### Interview



#### Christine Chevalier

Cheffe du service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion (rectorat de l'académie de Grenoble)

### Quel est l'apport du nouveau zonage en aires d'éducation dans le cadre du pilotage académique ?

Les décideurs de l'académie se sont rapidement emparés des deux nouveaux zonages, dont ils voient l'utilité et la mise en œuvre opérationnelle. Ces zonages corroborent leur vision du découpage de leur territoire et s'affranchissent des frontières départementales, favorisant le pilotage interdépartemental. Il est déjà prévu d'utiliser le zonage Parcours pour calculer des indicateurs rendant compte de la mobilité des jeunes, au regard de l'offre de formation présente sur chaque zone. De plus, ces zonages ne sont pas seulement une maille de calculs d'indicateurs, ils permettent aussi d'y adosser par exemple des réseaux pédagogiques.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2021, *Géographie de l'École*, treizième édition, Paris.
- DEPP, 2021, « Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés », *Éducation & formations*, n° 102.
- Croguennec Y., Dieusaert P., 2021, « Les mobilités résidentielles en recul dans le premier et le second degré à la rentrée 2020 », *Note d'Information*, n° 21.26, DEPP.

# 5.

## La contribution à l'aide au pilotage

**La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyse éclairant la conception des politiques publiques et aussi de contribuer à leur évaluation.**

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national et académique.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens, en collaboration avec la DGESCO.

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère et de ceux utilisés dans le dialogue de gestion avec les académies.

La DEPP élabore les évaluations exhaustives de début CP, CE1, sixième et seconde, qui sont au service des enseignants et visent à leur donner des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

La DEPP participe au plan d'action du ministère sur l'égalité entre femmes et hommes en publiant chaque année les statistiques du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère.

Enfin la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques.



## — L'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1

La DEPP a publié en septembre 2021 une étude sur les effets de la réduction de la taille des classes en CP et CE1 en REP+. Cette étude met en évidence des effets positifs sur les résultats des élèves, en particulier en CP. Elle montre ainsi que le dispositif de réduction de la taille des classes lancé dès la rentrée scolaire 2017 favorise la réduction des inégalités d'origine sociale à l'école.

« L'impact mesuré sur les compétences des élèves en français et en mathématiques confirme la tendance observée dans la littérature scientifique internationale, à savoir des effets positifs : en fin de CE1, soit après deux années de scolarisation en classe réduite, les élèves de REP+ ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de REP ayant des caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme. »

Extrait de « Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en REP+ sur les résultats des élèves et les pratiques des enseignants », *Document de travail – série Études*, n° 2021.E04, DEPP.

## — Évaluation multidimensionnelle de l'impact d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves

Les premiers résultats de l'étude Elaine, publiés début 2021, éclairent les effets du Plan numérique 2015.

La DEPP a conduit depuis 2017 une étude d'impact de la politique publique de l'attribution de tablettes sur les apprentissages des élèves en cinquième puis en quatrième.

L'étude montre un effet positif des équipements individuels mobiles sur certains apprentissages mesurés en fin de cinquième, puis sur tous les apprentissages mesurés en fin de quatrième.

L'évaluation menée permet également d'approcher l'intégration par les enseignants du numérique dans leurs pratiques pédagogiques.

« Les effets mesurés deux ans après la distribution des équipements individuels mobiles correspondent à la progression d'un rang dans la classe pour un élève médian. »

Extrait de « Évaluation multidimensionnelle de l'impact d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves : premiers résultats des effets du Plan numérique de 2015 », *Note d'Information* n° 21.05, DEPP.

## NOUVEAU

## Les documents de synthèse de la DEPP

La collection *Documents de travail* de la DEPP s'est enrichie d'une nouvelle série « Synthèses ». Celle-ci permet de donner une vision d'ensemble des données et de l'expertise de la DEPP sur un sujet. Elle contribue ainsi à éclairer la décision publique (voir page 43).

### Pour en savoir plus

- Andreu S. et al., 2021, « Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en REP+ sur les résultats des élèves et les pratiques des enseignants », *Document de travail - série Études*, n° 21.E04, DEPP.
- Azmat G. et al., 2021, « Évaluation multidimensionnelle de l'impact d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves : premiers résultats des effets du Plan numérique de 2015 », *Note d'Information* n° 21.05, DEPP.
- Azmat G. et al., 2021, « Évaluation multidimensionnelle de l'impact de l'utilisation d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves - Premiers résultats du Plan numérique de 2015 », *Document de travail – série Études*, n° 21.E01, DEPP.



6

# La crise sanitaire

**La DEPP s'est fixé comme priorité d'évaluer les effets de la crise sanitaire et de rendre compte des inégalités.**

Pour cela, la DEPP a mobilisé différentes approches :

- Sept enquêtes spécifiques menées en mai 2020 auprès de familles d'élèves du second degré et auprès de différents acteurs du système éducatif : professeurs, conseillers principaux d'éducation, directeurs d'école, chefs d'établissement, corps d'inspection ;
- Des questions ajoutées à l'interrogation de juin 2020 des familles du Panel des élèves entrés en CP en 2011 ;
- Les données du constat des rentrées 2020 et 2021 pour évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation ;
- Des questions dans le Panel des élèves en situation de handicap de la DEPP ;
- Des questions dans le dispositif d'évaluation des activités liées au numérique ;
- Les évaluations nationales exhaustives CP, CE1, sixième et seconde de 2020 et 2021 ;
- Un panel d'élèves entrant en CP et en CE1 à la rentrée 2020 ;
- Le dispositif Inserjeunes pour suivre l'insertion des jeunes.

Tous les résultats issus de ces dispositifs ont été publiés sur le site internet de la DEPP : [education.gouv.fr/la-depp-et-l-impact-de-la-crise-sanitaire-305177](https://education.gouv.fr/la-depp-et-l-impact-de-la-crise-sanitaire-305177)

## — Les dépenses d'éducation dans le contexte de la crise sanitaire

**À combien s'élève la dépense d'éducation en France et comment a-t-elle été impactée par la crise du COVID-19 ? Quels sont les coûts moyens par élève ou étudiant et comment ont-ils évolué depuis 1980 par rapport à d'autres pays ? Compte satellite de la comptabilité nationale, le compte de l'éducation répond à toutes ces questions.**

La dépense d'éducation est ainsi évaluée à titre provisoire à 161 milliards d'euros en 2020, soit 8 900 euros par élève ou étudiant et 7,0 % du PIB. La structure du financement a changé en 2020 notamment sous l'effet de la crise sanitaire : la part de l'État, y compris les autres administrations publiques, s'est accrue car ces acteurs ont financé des mesures exceptionnelles, telles la majoration de l'allocation de rentrée scolaire dans l'enseignement scolaire et des bourses d'études dans le supérieur. L'État assume également en grande partie la rémunération des personnels et ce poste de dépense a été préservé pendant la crise. En revanche, la contribution des collectivités recule sous l'effet conjugué de la crise, des élections municipales, concomitantes avec de moindres dépenses d'investissement, ainsi que de l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'apprentissage, dont la compétence revient désormais aux organismes professionnels. De même, la participation des ménages se replie car leurs dépenses de cantines, internats, transports et voyages scolaires ont été réduites, compte tenu de la fermeture des écoles et des établissements durant le premier confinement et de la suspension de la plupart des sorties scolaires.

## — Les évaluations de début de CP et CE1

**En 2021, l'ensemble des élèves de CP et de CE1 a été évalué en français et en mathématiques (1,6 million d'élèves dans près de 31 000 écoles). Ce dispositif unique en Europe, mis en place en 2018, a revêtu une importance tout à fait particulière en période de crise sanitaire. En effet, il a permis de mesurer l'impact sur les résultats des élèves de la fermeture des écoles au printemps 2020 en raison de la crise sanitaire, puis l'effet de leur retour en classe.**

En 2021, les élèves ont retrouvé au moins le niveau de 2019, les baisses constatées en 2020 sont résorbées.

En début de CP, en 2021, les résultats en français sont supérieurs dans tous les domaines à ceux de 2020. Pour certaines compétences, les résultats sont même supérieurs à ceux de 2019. En mathématiques, on constate la même évolution et les résultats sont équivalents ou supérieurs à ceux de 2019 dans l'ensemble des domaines.

En début de CE1, en 2021, en français comme en mathématiques, les élèves ont retrouvé au moins le niveau de la rentrée 2019. On observe même des progrès significatifs par rapport à la rentrée 2019, en lecture à voix haute de mots (+2,3 points) ou en résolution de problèmes (+ 2,4 points), alors même que ces deux types d'exercice font partie des domaines les moins bien maîtrisés par les élèves depuis le début des évaluations.

### Pour en savoir plus

- DEPP, 2021, *L'état de l'École*, Paris.
- Andreu S. et al, 2022, « Évaluations Repères 2021 de début de CP et de CE1 : les effets négatifs de la crise sanitaire de 2020 surmontés en 2021 », *Note d'Information*, n° 22.01, DEPP.
- Beretti P.-A., Drégoir M., 2021, « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB », *Note d'Information*, n° 21.38, DEPP.

# 7.

## Les référentiels

**Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP constituent l'infrastructure de l'ensemble de ses dispositifs statistiques, mais aussi celle des systèmes de gestion des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La DEPP, en tant que service statistique ministériel, pilote ces référentiels afin d'en assurer une qualité optimale, ceux-ci étant au cœur des systèmes d'information (SI) qui alimentent le SI statistique.**

La base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du ministère de l'Éducation nationale. La DEPP veille à la complétude de la base, à la cohérence et à la compatibilité des nomenclatures. La DEPP a la responsabilité de trois répertoires. Le répertoire sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense tous les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. Le second répertoire, la base nationale des identifiants élèves (BNIE), attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré. Enfin, le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et le supérieur.

La DEPP participe aux travaux d'extension d'un INE unique. Elle s'appuie pour ces missions sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques.

## — Une actualisation en continu du répertoire « Ramsese »

**Disposer de données toujours à jour sur les établissements pour répondre à la diversité des besoins des utilisateurs institutionnels nécessite des actions permanentes sur le contenu du répertoire.**

Intégrer les grands dossiers de politique éducative constitue une mission importante du répertoire. Ramsese contribue ainsi à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs dans les systèmes d'information de ressources humaines ou de gestion, dès la parution des textes réglementaires les organisant. Puis sur le long terme en enregistrant leur évolution, permettant ainsi de retracer dans le temps, au niveau de chaque établissement, l'application des politiques sur le territoire.

En conséquence, le répertoire est mobilisé sur de nombreux chantiers, tels que l'école inclusive (UEMA, UEEE, PIAL, etc.), l'éducation prioritaire et les dispositifs d'accompagnement (Réseaux d'éducation prioritaire, Internats d'excellence, etc.) ou la transformation de l'enseignement par apprentissage.

### PERSPECTIVES 2022

## Rapprochement entre Ramsese et Sirene, le répertoire des entreprises et établissements de l'Insee

Afin d'améliorer la qualité du répertoire, la DEPP a conduit un travail qui va être généralisé en 2022 avec le pôle secteur public de l'Insee ayant en charge le répertoire Sirene. Il s'agit de garantir une plus grande cohérence entre les deux répertoires et d'aboutir à l'automatisation des interactions, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité du numéro SIRET enregistré dans le répertoire.

**88 000**

structures  
répertoriées  
dans RAMSESE

**900**

nouveaux  
établissements  
créés dans  
le répertoire  
depuis le début  
de l'année civile,  
dont une majorité  
de CFA, en lien  
avec la réforme  
de la formation  
professionnelle.

### Interview



**Audran Le Baron**  
Directeur  
du numérique  
pour l'éducation

### Qu'apporte le répertoire Ramsese aux systèmes d'information du ministère ?

Ramsese alimente l'ensemble des systèmes d'informations des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ce sont ainsi plus de quarante applications ministérielles maintenues par ma direction qui s'appuient sur ce répertoire pour leur fonctionnement.

La DEPP a fait le choix de diversifier et simplifier les modalités de fourniture des données de Ramsese, en adoptant des solutions techniques modernes telles que les API. Ce choix permet de répondre à l'évolution des besoins des applications clientes, mais aussi d'un plus large public en rendant les données accessibles sur l'*open data*.

Ramsese facilite le partage des données, notamment dans le cadre des projets d'urbanisation des applicatifs menés par ma direction. Le référentiel étant commun et centralisé, il contribue fortement au dialogue au sein des écosystèmes de ressources humaines ou de scolarité.

# 8.

## La contribution à la statistique européenne et internationale

**La DEPP a depuis longtemps fait le choix de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production des données internationales mais aussi dans leur appropriation par les acteurs publics et la communauté éducative dans son ensemble.**

Les comparaisons internationales occupent une place croissante dans le débat public. Elles sont devenues un point d'appui incontournable au pilotage des systèmes éducatifs et à l'élaboration des politiques publiques d'éducation. Par conséquent, il est primordial d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides.

Dans ses ouvrages de référence, la DEPP présente un certain nombre de données sur l'école en France et fournit en même temps des indicateurs internationaux stables permettant d'établir des comparaisons avec d'autres pays. En particulier, *L'Europe de l'éducation en chiffres* présente un panorama complet d'indicateurs et d'analyses qui permettent d'apprécier la diversité des modes d'organisation de la scolarité dans l'Union européenne et de situer la France parmi ses voisins européens.

La DEPP contribue à l'élaboration des indicateurs internationaux en matière d'éducation. À cette fin, elle collabore activement au sein des réseaux de l'OCDE, de la Commission européenne (et d'Eurostat en particulier), de l'Unesco ou encore de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). Elle pilote en France les enquêtes internationales sur les compétences des élèves – PISA avec l'OCDE, Timss, Pirls, ICILS ou ICCS avec l'IEA – de même que l'enquête sur les personnels Talis (OCDE).

Enfin, elle contribue à la mise en perspective de la statistique européenne, à l'échange d'informations entre les 37 pays du programmes « Erasmus + » et à la comparaison de leurs systèmes éducatifs. Dans ce cadre, elle prend une part active dans le réseau Eurydice sur les systèmes d'enseignement et les politiques éducatives en Europe, et coordonne le travail des experts qui participent aux rapports internationaux de ce réseau.

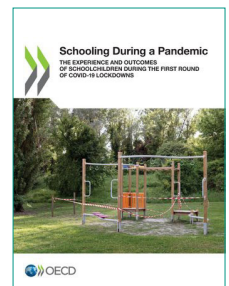
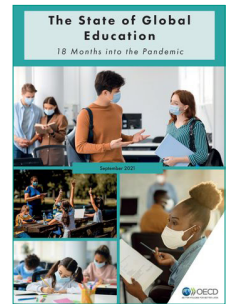


## — La contribution de la DEPP aux études internationales sur les effets de la crise

Les organisations internationales, notamment l'OCDE, se sont appuyées sur les travaux originaux de la DEPP dans leurs publications concernant les effets du confinement et des apprentissages à distance.

La DEPP a coordonné la réponse française à une collecte importante de données et d'informations sur la gestion de la crise sanitaire par les systèmes éducatifs, menée conjointement par l'OCDE, l'Unesco, l'Unicef et la Banque Mondiale. Ce travail a fait l'objet de plusieurs brochures et d'un rapport de synthèse.

Par ailleurs, les études réalisées par la DEPP sur les effets de la crise sanitaire ont trouvé un large écho dans des publications récentes de l'OCDE, notamment le rapport *Schooling During a Pandemic: The Experience and Outcomes of Schoolchildren During the First Round of COVID-19 Lockdowns*. Aux côtés de ceux de quelques autres pays, les travaux de la DEPP ont permis à l'OCDE d'analyser les conditions dans lesquelles les élèves de l'enseignement scolaire ont appris pendant la crise sanitaire de mars à juin 2020 et d'étudier les premiers effets observables de la crise sur leur bien-être et leurs résultats d'apprentissage.



**Eric Charbonnier**  
Analyste à l'OCDE

### Interview

#### Comment qualifieriez-vous la contribution de la DEPP au programme des indicateurs des systèmes d'enseignement de l'OCDE ?

La DEPP contribue à nos travaux de manière essentielle. Ses compétences techniques, son sens stratégique et son ouverture d'esprit sur l'innovation nous sont très utiles dans la réflexion sur l'élaboration d'outils de mesure et le suivi des indicateurs. Grâce à la DEPP, la France est un acteur majeur de notre projet depuis vingt ans.



**Stéphan Vincent-Lancrin**  
Analyste à l'OCDE

#### Quelle est la pertinence et la qualité des études empiriques de la DEPP sur les effets de la crise sanitaire dans l'éducation ?

La DEPP a fait un travail remarquable pour documenter ce qui s'était passé pour les enfants pendant les périodes de confinement : comment ils avaient accédé aux ressources pédagogiques, combien ils avaient travaillé et progressé. La France est ainsi l'un des rares pays de l'OCDE pour lequel on a des données représentatives, fiables et riches, permettant une analyse nuancée des effets de la crise sanitaire sur l'éducation.

The screenshot shows the homepage of the French Ministry of National Education, Youth and Sports. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS' with the motto 'Liberté, Équité, Fraternité'. The URL 'education.gouv.fr' is displayed in the center. On the right, there are search and accessibility icons. A navigation menu below the header includes 'Ministère', 'Système éducatif', 'Enseignements', 'Vie scolaire', 'Métiers et ressources humaines', 'Bulletin officiel', and 'Accès rapide'. A blue banner at the top of the main content area reads 'Coronavirus Covid-19 : mesures pour les écoles, collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022'. Below this, a breadcrumb trail shows 'Accueil > Article > Studies and statistics on education in France and in Europe'. The main banner features the title 'STUDIES AND STATISTICS ON EDUCATION IN FRANCE AND IN EUROPE' in white text on a dark blue background with a stylized graphic of the French flag and the European Union flag. There are buttons for 'Depp' and 'Statistiques', and a 'Partager' icon. A text box at the bottom of the banner states: 'In the context of the French Presidency of the European Union, the DEPP presents in this article a selection of works on education in France and in Europe.'

## — Faciliter l'accès aux travaux de la DEPP pour un public international

**Les études de la DEPP suscitent un fort intérêt auprès des institutions à l'étranger. Par leur approche méthodologique ou thématique originale et innovante, elles contribuent aux réflexions internationales sur l'éducation. Pour faciliter leur appropriation par un public non francophone, la DEPP met à disposition une partie de ses travaux en anglais.**

La présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> semestre 2022 est l'occasion de valoriser réflexions et travaux français auprès de publics étrangers. La DEPP a ainsi réuni dans un espace dédié sur son site internet une sélection de travaux disponibles en anglais, dans leur intégralité ou sous forme de synthèses.

Les lecteurs anglophones y trouveront notamment les études de la DEPP sur les effets de la crise sanitaire mais aussi des données générales sur le système éducatif français et des comparaisons européennes. Cette page internet, qui sera rendue permanente, sera régulièrement alimentée et aura pour principe conducteur l'intérêt des travaux pour un public international.



## — La bibliothèque internationale d'items

La DEPP porte le projet de la bibliothèque internationale d'items, qui vise à partager le plus largement possible des contenus d'évaluation standardisée des acquis des élèves, c'est-à-dire des items créés par des institutions à travers le monde.

Une convention a été signée en novembre 2021 entre l'Unesco (UIS) et la DEPP afin de développer la plateforme abritant la bibliothèque, qui pourra contribuer à la mesure des indicateurs associés aux objectifs de développement durable (ODD) et plus largement à l'aide au développement.

L'objectif général est de développer la culture de l'évaluation en mettant à disposition du matériel considéré comme un bien public. Par ailleurs, le contexte de la crise sanitaire a montré la nécessité de disposer d'outils robustes pour mesurer les effets de la crise.

Sur le plan de l'innovation, la plateforme donnera également accès à des items innovants pour les évaluations numériques.

Enfin, une vision à plus long terme est de pouvoir donner accès à l'ensemble des professeurs.

Signature de la convention,  
à gauche : Fabienne Rosenwald,  
directrice de la DEPP,  
à droite : Silvia Montoya,  
directrice de l'institut  
de statistique de l'Unesco



## OBJECTIFS

La bibliothèque internationale d'items (*International Item Library - ILL*) vise à partager le plus largement possible des outils d'évaluation des élèves, c'est-à-dire les éléments créés par les institutions spécialisées dans les évaluations standardisées. L'objectif est de promouvoir la culture de l'évaluation de l'éducation dans le monde en mettant à disposition des contenus qui peuvent être considérés comme des biens publics.

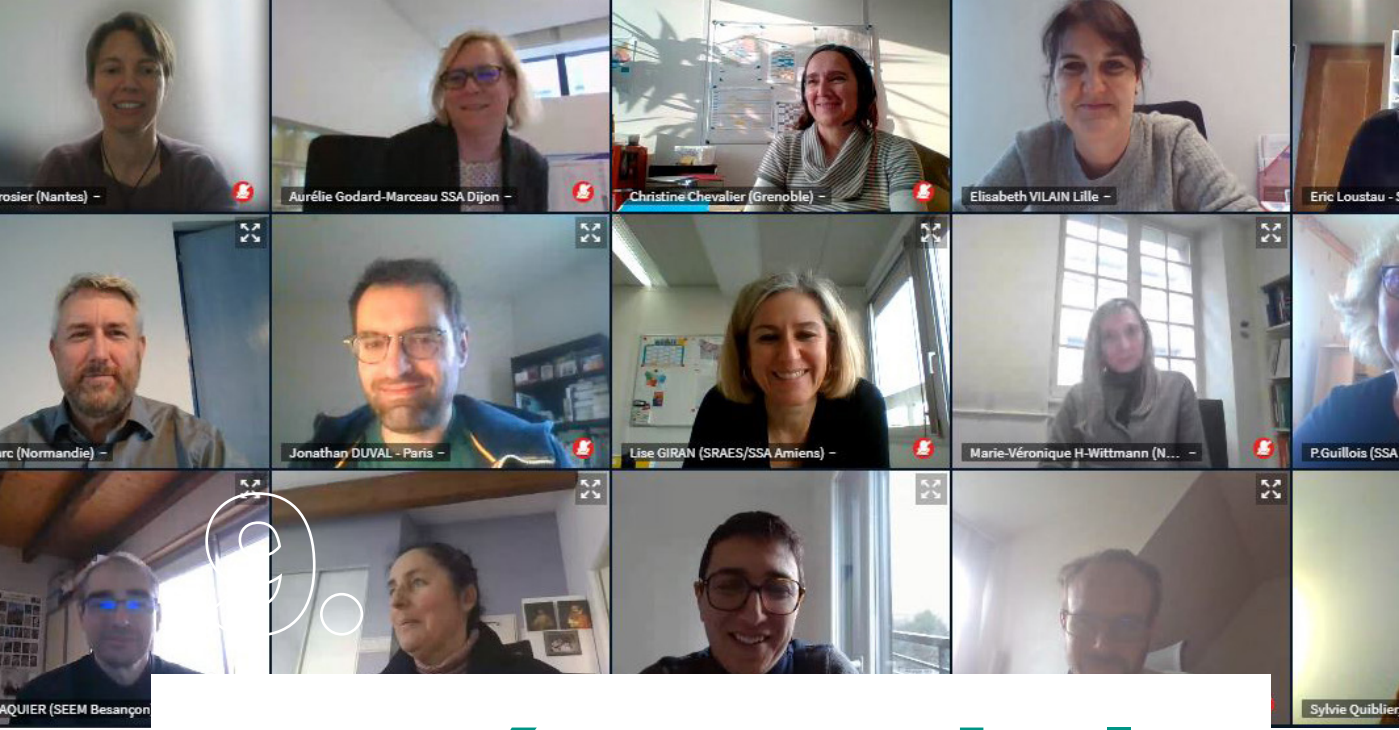


# 25

**pays potentiellement contributeurs à ce jour** (via des institutions spécialisées dans l'évaluation standardisée, membres de l'association FLIP+)

### Pour en savoir plus

- OCDE/UNESCO/UNICEF/Banque Mondiale (juin 2021), What's next? Lessons on Education Recovery: Findings from a Survey of Ministries of Education amid the COVID-19 Pandemic.
- OCDE (septembre 2021), The State of Global Education 18 Months into the Pandemic.
- OCDE (octobre 2021), Schooling During a Pandemic: The Experience and Outcomes of Schoolchildren During the First Round of COVID-19 Lockdowns.



# Le réseau de la statistique sur l'éducation

**Que ce soit pour les activités de collecte de données, ou pour contribuer au pilotage à un niveau territorial fin, la DEPP peut compter sur un réseau de services statistiques académiques et régionaux fort.**

Service statistique ministériel, la DEPP dispose de relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies, les régions académiques et les vice-rectorats. Ces relais, au nombre de 33, sont les services statistiques académiques (SSA) dont certains se sont récemment organisés en structures régionales ou interacadémiques afin de fournir une information consolidée à l'échelle des nouvelles régions. Ce vaste réseau contribue à la qualité de la statistique publique d'éducation à tous les niveaux : collecte, analyse et diffusion. Services à haute technicité, les SSA sont ainsi une ressource précieuse et reconnue pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage.

## — La construction d'un zonage du territoire en aires d'éducation

À l'instar de l'année 2020, le contexte qui a été celui de 2021 a eu un impact fort sur le fonctionnement du réseau (empêchant toutes réunions en présentiel), sans toutefois ralentir le rythme d'échanges important et l'aboutissement de projets menés en commun.

Le premier projet qui a mobilisé l'ensemble des services statistiques académiques (SSA), et plus particulièrement un groupe de cinq académies, ainsi que la DEPP, a été la construction *ad hoc* d'un zonage du territoire en « aires d'éducatives ». Débuté fin 2020, cet important travail a permis d'identifier 1 986 « aires Collèges » et 548 « aires Parcours » sur la base des mobilités « commune de résidence-commune de scolarisation ». L'année 2022 sera dédiée à la valorisation de ces zonages dans les différents travaux des SSA et de la DEPP.

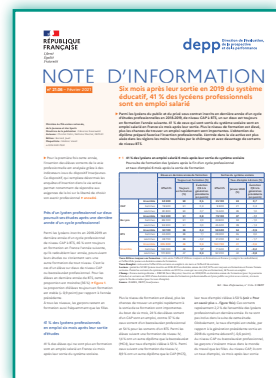
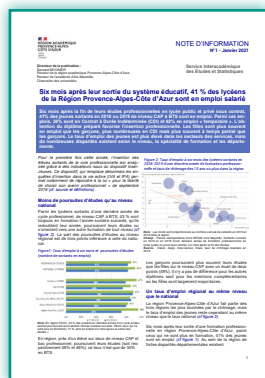
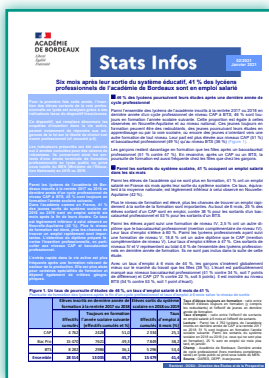
## — La coordination éditoriale autour des résultats d'Inserjeunes

Dans le cadre du projet Inserjeunes, l'ensemble des SSA se sont emparés des données produites au niveau national. Vingt d'entre eux ont publié une note d'information coordonnée avec la DEPP, à l'échelle de leur territoire.

Ces publications participent à une connaissance fine (établissement par établissement, territoire par territoire) de l'insertion des jeunes diplômés. Elles éclairent les décisions académiques, notamment dans le cadre de la carte des formations, dont l'élaboration est une activité cruciale aux niveaux départementaux, académiques et régionaux.

Ces publications connaîtront un prolongement en 2022, plusieurs groupes de travail s'étant de nouveau constitués sur des projets d'études communs autour de l'insertion.

Voir la liste des publications : [education.gouv.fr/l-insertion-des-jeunes-apres-une-formation-en-voie-professionnelle-307956](http://education.gouv.fr/l-insertion-des-jeunes-apres-une-formation-en-voie-professionnelle-307956)



## — Le déploiement du dispositif « évaluation des établissements » en académie

En 2021, les SSA ont été des acteurs majeurs dans la mise en place en académie du dispositif « évaluation des établissements ».

Outre la collaboration active au diagnostic, à la formation et à l'évaluation en tant que telle, certains SSA ont contribué à construire des documents de référence dans le cadre d'un groupe de travail national en lien avec le Conseil d'évaluation de l'école.





# La collaboration avec les chercheurs

**La DEPP joue un rôle en termes d'animation de la recherche en éducation, d'une part en soutenant les chercheurs dans le domaine de l'éducation et d'autre part en transférant les résultats de la recherche aussi bien vers les décideurs que le grand public.**

Ainsi la DEPP soutient la recherche, principalement en science de l'éducation et en économie de l'éducation, à plusieurs niveaux. La DEPP met à disposition des données d'éducation aux acteurs de la recherche, dans un cadre conventionnel adapté. Elle soutient logistiquement et/ou financièrement des évaluations de politiques publiques ou d'expérimentation, et des études. Elle contribue également à la transmission des savoirs notamment en valorisant les résultats de la recherche grâce à la revue *Éducation & formations* qu'elle publie.

Au fil du temps, une interdépendance s'est créée entre la communauté scientifique et la DEPP. En effet, au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des collaborations qu'elle noue avec la communauté scientifique. La DEPP fait appel aux chercheurs pour développer de nouveaux outils, pour siéger dans les comités scientifiques, de pilotage ou de suivi des évaluations sous sa responsabilité, pour expertiser les articles qui paraissent dans la revue *Éducation & formations* ou pour évaluer des dispositifs et des politiques publiques. Pour favoriser la recherche dans un champ disciplinaire ou sur une problématique qui lui semble à développer, la DEPP lance régulièrement auprès des chercheurs des appels à projets de recherche et des appels à contributions.

## — L'implication de la DEPP dans le projet IDEE

**Le projet IDEE (Innovation, données et expérimentations en éducation) est un « équipement structurant pour la recherche » (ESR) financé pour une durée de neuf ans (2021-2029) par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre du programme « Investissements d'avenir ».**

La mission d'IDEE est d'accompagner les chercheurs dans des démarches de recherche empirique à large échelle, et dans la production de résultats pouvant alimenter la réflexion en matière de politiques publiques et de pratiques professionnelles en éducation en France. La DEPP est particulièrement impliquée sur le volet « Données » dont l'objectif est de faciliter l'accès aux données administratives françaises par la recherche en éducation.



Innovations, Données et Expérimentations en Éducation

Un travail collaboratif a été mis en place en septembre 2021, entre les équipes de la DEPP et celles de l'ENS/J-Pal Europe, portant sur la documentation des données, le développement de protocoles d'accès, d'enrichissement, d'appariement et d'utilisation des données, ainsi que l'équipement physique pour faciliter l'accès sécurisé et à distance des équipes de recherche.

## — L'engagement de la DEPP pour l'inclusion scolaire

**La DEPP s'engage dans une démarche d'amélioration constante de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves.**

La DEPP travaille en ce sens depuis 2018 en collaboration avec des chercheurs et des professionnels pour proposer des adaptations et améliorer l'accessibilité numérique de ses évaluations. Ainsi, la DEPP produit des supports d'évaluations adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Ces adaptations sont mises à disposition de tous les professeurs.

La DEPP s'engage également dans la production de documents d'accompagnements des passations. Ces documents, à destination des équipes pédagogiques et des établissements, donnent des conseils pour **assurer à tous les élèves de pouvoir passer les évaluations dans des conditions favorables et confortables.**

En effet, il est essentiel que tous les élèves bénéficient de l'accompagnement humain et des moyens de compensation qui leur sont habituels.

### Interview



**Caroline Huron**

Chargée de recherche à l'Inserm et chercheuse au Laboratoire de neuro-imagerie cognitive

### Comment collaborez-vous avec la DEPP dans le cadre de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers dans les évaluations ?

La collaboration avec la DEPP consiste à **croiser les regards de chercheurs experts de certains handicaps avec celui d'enseignants** afin d'adapter les évaluations nationales à certains élèves en situation de handicap. L'objectif de ces adaptations est de permettre que l'évaluation des performances scolaires de ces élèves ne soit pas empêchée ou biaisée par leur handicap. Ainsi nous avons travaillé sur des livrets d'adaptations qui prennent en compte les besoins des enfants qui ont à la fois des difficultés d'accessibilité visuelle et des difficultés motrices rendant l'écriture manuscrite peu fonctionnelle. Nous avons aussi travaillé sur des livrets d'adaptation pour les élèves sourds avec la création de vidéos de consignes en langue des signes et en Langue française parlée complétée.

# 11.

## La diffusion

**La DEPP a pour mission d'éclairer le débat public et les choix collectifs en matière d'éducation. L'une de ses priorités est d'élaborer et de mettre à disposition des informations pertinentes, objectives et documentées.**

La DEPP publie ses travaux à travers plusieurs collections éditoriales. Chacune d'entre elles propose une approche différente à l'information, répondant à des besoins différents. Parmi les publications de la DEPP, figurent des ouvrages annuels détaillés (*Repères et références statistiques*, le *Bilan social*), des synthèses courtes et accessibles à tous (*l'Éducation nationale en chiffres*, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*) mais aussi des panoramas (*L'état de l'École*, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, *Géographie de l'École*). Les résultats les plus récents issus d'exploitations d'enquêtes et d'études statistiques sont publiés sous forme de périodiques courts (*Notes d'Information*) et les articles de recherche dans la revue scientifique *Éducation & formations* éditée par la DEPP. Enfin, les études approfondies à caractère technique ou les exploitations statistiques détaillées sont réunies dans la collection *Document de travail*.

La DEPP s'astreint depuis longtemps, ainsi que l'exigent ses engagements qualité en tant que service statistique public mais aussi ses obligations en tant que direction du ministère chargé de l'Éducation, à diffuser des données sous différents formats (jeux de données, tableaux de données, cartes, graphiques, séries chronologiques) afin de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Toutes les publications et les données publiées par la DEPP sont disponibles gratuitement en ligne :

- dans l'espace « Études et statistiques » du portail ministériel :

[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

- sur la plateforme open data : [data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)

- sur « Deppadoc », le portail de la statistique sur l'éducation et la formation : [archives-statistiques-depp.education.gouv.fr](http://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr)

## — Les synthèses de la DEPP

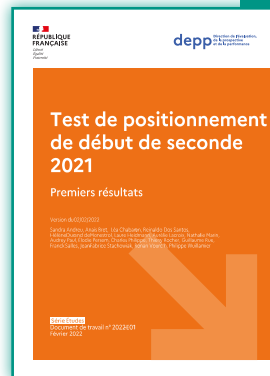
**En 2021, la collection Document de travail de la DEPP s'est enrichie d'une nouvelle série « Synthèses ». Celle-ci permet de donner une vision d'ensemble des données et de l'expertise de la DEPP sur un sujet.**

Quatre synthèses ont été publiées en 2021 :

- « Bien-être des enseignants : que nous apprennent les données de la DEPP ? » rassemble les résultats d'enquêtes ayant trait à la satisfaction professionnelle et aux conditions de travail des enseignants.
- « Pratiques pédagogiques : que nous apprennent les données de la DEPP ? » offre un panorama des résultats d'enquêtes relatives aux pratiques d'enseignement.
- « Le numérique éducatif : que nous apprennent les données de la DEPP ? » synthétise les données ayant trait à l'équipement des établissements, à la formation et aux pratiques enseignantes, aux compétences des élèves et leur utilisation des outils numériques.
- « Élèves en situation de handicap », rassemble les informations disponibles sur les élèves en situation de handicap.

La DEPP continue à alimenter le débat public par des travaux de synthèse et des résultats issus d'expérimentations de politiques éducatives. Un document de synthèse doit ainsi être préparé à partir des publications réalisées par la DEPP sur la ségrégation sociale au collège, entre 2015 et 2021.

[www.education.gouv.fr/les-documents-de-travail-de-la-depp-100169](http://www.education.gouv.fr/les-documents-de-travail-de-la-depp-100169)



### La refonte des documents de travail

La collection *Document de travail* de la DEPP se dote d'une nouvelle charte graphique. Cette maquette réunit au sein d'un même ensemble graphique les trois sous-séries de la collection : Études, Méthodes et Synthèses. Les *Documents de travail* de la DEPP présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports.

## — La diffusion de données en open data

En 2021, la DEPP a mis en ligne en open data treize nouveaux jeux de données dont les effectifs d'élèves par établissement, par niveau et nombre de classes par école, mais aussi selon les langues vivantes étudiées. Les données issues d'Inserjeunes (voir page 13) sont également disponibles ainsi que les résultats de l'enquête MicroTic2D (collecte des informations sur l'équipement en technologies de l'information et de la communication à des fins pédagogiques dans les collèges et lycées publics).

Tous les jeux de données de la DEPP sont disponibles sur la plateforme *open data* du ministère : <https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/>

## — Le partenariat avec la Bibliothèque numérique de la statistique publique

Le centre de documentation de la DEPP, par l'intermédiaire d'une convention signée en 2015 avec la bibliothèque de l'Insee, a participé activement à alimenter la nouvelle Bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP). Il s'agit un vecteur de diffusion supplémentaire pour les travaux de la DEPP, complémentaire au site internet Deppadoc, le portail des archives et des publications statistiques sur l'éducation et la formation qui rassemble plus de 10 000 documents produits par la DEPP.

Portail Deppadoc : <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/>

Bibliothèque numérique de la statistique publique : <https://www.bnsp.insee.fr/bnsp/>



# Organigramme de la DEPP au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Fabienne ROSENWALD**

Directrice

**Jean-Michel QUENET**

Chef de service,  
adjoint à la directrice

Département des ressources  
humaines et financières

**Emmanuel PITAVAL**

Adjoint finances : Abdelhadi AIT HADI  
Adjointe formation RH : NATHALIE SABAH

Animation du réseau DEPP-SSA

**Pascal ANDRÉ**

Mission aux relations européennes  
et internationales

**Robert RAKOCEVIC**

Mission du pilotage des études  
et des recherches sur l'éducation  
et la formation

**Caroline SIMONIS-SUEUR**



*La Direction de l'évaluation, de la prospective  
et de la performance (DEPP) est la direction statistique  
du ministère chargé de l'Éducation nationale.*

*La DEPP produit des analyses, des études et des statistiques  
sur le système éducatif dans toutes ses dimensions :  
élèves, personnels, établissements, territoires, dispositifs  
et système éducatif dans son ensemble.*

**SOUS-DIRECTION  
DES SYNTHÈSES**

Nathalie CARON

**SOUS-DIRECTION  
DES ÉVALUATIONS  
ET DE LA PERFORMANCE  
SCOLAIRE**

Philippe WUILLAMIER  
Adjoint : Thierry ROCHER

**PÔLE DE LA QUALITÉ  
ET DE L'APPUI STATISTIQUE**

Johara KHÉLIF

**EXPERT SUR L'ANALYSE  
DES INÉGALITÉS  
SCOLAIRES**

Olivier MONSO

**EXPERT SUR L'ÉVALUATION  
DES COMPÉTENCES DES  
JEUNES ET DES ADULTES**

Fabrice MURAT

**COMCQ**  
**CELLULE ORGANISATION,  
MÉTHODES  
ET CERTIFICATION  
QUALITÉ**

Jean-Pierre DALOUS

**C2SIG**  
**CELLULE DES SYNTHÈSES  
STATISTIQUES  
ET DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE**

Cécile MÉTAYER

**B1**  
**BUREAU DES ÉTUDES  
STATISTIQUES  
SUR LES ÉLÈVES**

Benjamin VIGNOLLES  
Adjointe : Laurence DAUPHIN

**CISAD**  
**CENTRE  
DE L'INFORMATIQUE  
STATISTIQUE ET DE L'AIDE  
À LA DÉCISION**

Jean-François PÉREZ  
Adjoints : Sylvain LHULLIER  
et David PRILLIEZ

**A1**  
**BUREAU DES ÉTUDES  
STATISTIQUES SUR LA  
FORMATION DES ADULTES,  
L'APPRENTISSAGE ET  
L'INSERTION DES JEUNES**

Michaël ORAND  
Adjoint : Christel COLIN

**B2-1**  
**BUREAU  
DE LA CONCEPTION  
ET DU PILOTAGE DES  
ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES**

Sandra ANDREU

**DVE**  
**DÉPARTEMENT DE LA  
VALORISATION  
ET DE L'ÉDITION**

Souphaphone DOUANGDARA  
Adjoint : Bernard JAVET

**A2**  
**BUREAU DES ÉTUDES  
STATISTIQUES  
SUR LES PERSONNELS**

Julie SOLARD  
Adjoint : Danielle PROUTEAU

**B2-2**  
**BUREAU DES ÉTUDES  
STATISTIQUES  
ET PSYCHOMÉTRIQUES  
SUR LES ÉVALUATIONS  
DES ÉLÈVES**

Ronan VOURC'H

**A3**  
**BUREAU DU COMPTE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DU PATRIMOINE  
DES ÉTABLISSEMENTS**

Sylvie ROUSSEAU

**B3**  
**BUREAU DES ÉTUDES SUR  
LES ÉTABLISSEMENTS ET  
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Marine Guillerm  
Adjointe : Catherine Simon

**A4**  
**BUREAU  
DES NOMENCLATURES  
ET RÉPERTOIRES**

Christian BUREL

**B4**  
**BUREAU DE L'ÉVALUATION  
DES DISPOSITIFS  
ÉDUCATIFS ET DES ÉTUDES  
SUR LES PRATIQUES  
ENSEIGNANTES**

Axelle CHARPENTIER  
Adjointe : Christelle RAFFAËLLI





